

## ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX

**VU** : Le Code de la route et notamment ses articles R 44 (signalisation) et R 225 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)

**VU** : L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992

**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la circulation des véhicules, sur la VC 114, impasse de la Fontaine -17810 ST GEORGES DES COTEAUX du 16 mars au 16 avril 2023, en raison des travaux de pose fourreau 1ø45 sur 10m pour branchement client.

### A R R Ê T E

**ART. 1** - La circulation des véhicules se fera en alternat par feux (manuellement) sur la VC 114, impasse de la Fontaine -17810 ST GEORGES DES COTEAUX du 16 mars au 16 avril 2023, en raison des travaux de pose fourreau 1ø45 sur 10m pour branchement client.

**ART. 2** - La signalisation posée et entretenue par l'entreprise ORANGE UI AQUITAINE - 33731 BORDEAUX, chargée des travaux, sera conforme à l'instruction interministérielle sus-visée.

**ART. 3** - M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie  
Monsieur le Maire

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée à :  
Entreprise ORANGE UI AQUITAINE, chargée des travaux.

Fait à St Georges des Coteaux, le 8 Mars 2023

Le Maire,  
Frédéric ROUAN

